

Loi de santé : boycott unanime des groupes de travail de Touraine



C'est non ! Les cinq syndicats en grève ont unanimement refusé de se rendre aux trois groupes de travail sur la loi de santé proposé par Marisol Touraine, qui devaient démarrer ce lundi. Ils en exigent 6 autres, où ils s'engagent à travailler dur pour réécrire les chapitres de la loi qu'ils rejettent.

Réunies jeudi soir, les représentants des cinq syndicats en grève contre la loi de santé (MG France, CSMF, SML, FMF et le BLOC), ont pris l'engagement de ne pas se rendre aux groupes de travail mis en place par la ministre de la Santé, autour de la future loi de santé. Pour mémoire, il s'agissait de mise en place du tiers-payant généralisé, du rôle des ARS dans la construction du service territorial de santé au public et du contour du métier de médecin, dans le cadre de pratiques médicales avancées (délégations de tâches aux sages-femmes, pharmaciens, et création des infirmières cliniciennes).

"Ces trois groupes ne conviennent à personne, d'autant que le gouvernement a imaginé de faire présider celui sur les ARS, par un directeur d'ARS...", tacle Jean-Paul Hamon, le président de la FMF.

Dès lundi prochain, donc, les cinq syndicats vont proposer à Marisol Touraine, six autres groupes de travail, où ils s'engagent à siéger pendant deux mois, pour réécrire les chapitres de la loi de santé qu'ils rejettent. Précisions exigées par les cinq syndicats : ces groupes de travail seraient co-présidés par un administratif et un médecin, qui cosigneront les procès-verbaux.

A savoir :

- . le groupe de la dispense d'avance de frais, terme qui doit remplacer le tiers payant généralisé. S'y incluent le tiers-payant social et un mécanisme monétique bancaire (sur le modèle existant (non exclusif) de carte bleue avance santé du Crédit Mutuel), permettant un débit différé du coût de la consultation, après remboursement, y compris en honoraires libres,
- . le groupe prévention, où il sera tenu compte de la place des médecins libéraux,
- . le groupe pratiques avancées ne serait composé que de médecins qui discuteront du périmètre du métier. Un sous-groupe serait consacré à la médecine générale, dont le rôle serait clairement défini, afin d'être revalorisé,

. le groupe hospitalisation, prendrait spécifiquement en compte les besoins des praticiens à plateau technique lourd exerçant en clinique privée, et traiterait du problème du reste à charge des patients.

. le groupe sur le rôle des ARS dans la mise en place du service territorial de santé au public "ne serait plus piloté par un directeur d'ARS", insiste bien Jean-Paul Hamon.

Enfin, un dernier groupe s'attèlera au problème des gaspillages structurels, qui représenteraient près d'un milliard d'euros (redondance des frais de remboursement AMO-AMC, surfacturations administratives, surpaiement des médicaments notamment).

Cette proposition sera déposée dès lundi sur le bureau de la ministre de la Santé. **"Nous offrons une porte de sortie à la ministre"**, estiment Jean-Paul Hamon et Jean Marty (Le BLOC). **"On ne lui demande pas de retirer sa loi, mais on va la réécrire de A à Z"...**